Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260827-D27082026_5-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE MERLEVENEZ

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 AOUT 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 27 Août à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Merlevenez s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frank NICOLAS Président.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux membres du Conseil d'Administration le 22 Août 2026

Présents : M.NICOLAS Frank, Mme CHAPPEY Angélique, Mme ROLLAND Anne Sophie, Mme GAUTIER Sonia, Mme JUBIN Stéphanie, Mme CADIO Evelyne, Mme MILLION Line, Mme HASCOET Solène, M.CONGUISTI Yvan, Mme LE SERREC Annick, Mme LE BRAS Christine, Mme LAMOUREC Brigitte

Absents :M. JEGOUX Joël a donné pouvoir à Mme CHAPPEY Angélique, Mme CREPELLE Caroline, M. MALGORN Jean-Jacques

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHAPPEY Angélique

D27082026_5_Encaissement de dons et legs

Divers professionnels ou particuliers ont formulé le souhait de pouvoir effectuer des dons au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et/ou de la MARPA.

Afin de faciliter l'acceptation et l'encaissement de ces dons, il est proposé au Conseil d'administration de donner délégation au Président du CCAS pour accepter les dons et legs au profit du CCAS et/ou de ma MARPA, qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Après avoir entendu l'exposé présenté par M. Frank NICOLAS, Président du CCAS,

Le Conseil d'administration est invité à se prononcer sur la proposition suivante :

- Donner délégation au Président du CCAS, M. Frank NICOLAS, pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, perçus au profit du CCAS ou de la MARPA ;
- Préciser que cette délégation est accordée pour la durée du mandat du Président.

Résultat du vote : Unanimité
Pour 13
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré à Merlevenez, le 27 août 2026, le jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Frank NICOLAS
Président du CCAS